

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 153

22 janvier 2013

### SOMMAIRE

Alpina Real Estate Company II SCA .....	7320	Lentulus (Luxembourg) S.A. ....	7308
Arelux UK S.à r.l. ....	7303	Lions Investments S.A. ....	7308
Armoise Financière S.A. ....	7303	LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A. ....	7344
Arolex GmbH .....	7302	Maharaja S.à r.l. ....	7298
BestLife III International S.à r.l. ....	7303	Maitland Trust Services S.à r.l. ....	7302
Dentsply EU Holding S.à r.l. ....	7328	Maitland Trust Services S.à r.l. ....	7300
Fares Finance S.A. ....	7306	Martius Properties S.à r.l. ....	7309
FLE Holdco II .....	7310	Masai 91 S.A. ....	7298
Fluor Finance International B.V./S.à r.l. ..	7306	Masbangu S.A. ....	7301
France Menuiserie S.à r.l. ....	7305	MDS - Multimedia Device & Service s.à r.l. .....	7301
Fransad Gestion S.A. ....	7306	Med A Holding S.à r.l. ....	7309
Gazprombank Mortgage Funding 1 S.A. .....	7304	Menta Group S.A. ....	7298
Gazprombank Mortgage Funding 3 S.A. .....	7305	Menuiserie Jean Fellens Sàrl .....	7338
Goldoni S.A. ....	7343	Merwood Properties S.à r.l. ....	7309
Goreway Luxembourg Holdings S.à r.l. ..	7304	Messino SA .....	7323
Haab SPF .....	7307	Mexbrew S.à r.l. ....	7309
Harvest CLO I S.A. ....	7307	MML Capital Europe V S.A. ....	7299
Henderson Global Investors (Brand Mana- gement) S.à r.l. ....	7305	Modern Treuhand S.A. ....	7299
High Field Holding S.à r.l. ....	7303	Modern Treuhand S.A. ....	7299
Highland Marine S.A. ....	7304	Monitor Capital Partners S.à r.l. ....	7300
Holding Luxco 3 S.à r.l. ....	7304	Moody's Group Cyprus Limited, Luxem- bourg Branch .....	7301
Holding Luxco 4 S.à r.l. ....	7305	Morgan Stanley Byzantine S.à r.l. ....	7300
ID Holding S.A. ....	7306	Morgan Stanley Mildenhall S.à r.l. ....	7300
IM Properties (Germany) S.à r.l. ....	7307	Morgan Stanley Ursa S.à r.l. ....	7300
International Mobility S.A. ....	7340	Mustique Capital Holding S.A. ....	7301
I.S. Holding S.A. ....	7307	Nakina Finance S.à r.l. ....	7331
JSA Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	7302	Networld International S.A. ....	7299
Kissel SA .....	7302	Op der Hei S.A. ....	7298
Larus Holding S.A. ....	7308	Quantum Leap .....	7344
LBP Lion Holdings S.à r.l. ....	7308	WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l. .....	7326
LD Luxembourg Holding S.A. ....	7310		

**Maharaja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 8, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 111.855.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012167014/14.

(120220143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Op der Hei S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9809 Hosingen, Op der Héi.  
R.C.S. Luxembourg B 100.644.

Aujourd'hui, le 23.11.2012

s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme OP DER HEI S.A., savoir:

- Monsieur Eric LAMPERTZ, agent de la coopération, demeurant à L-1512 Strassen, 6, rue Pierre Federspiel,
- Monsieur Steve LAMPERTZ, maître-marbrier, demeurant à L-9948 Biwisch, 3, am Duarref,
- Monsieur Claus LAMPERTZ, maître-marbrier, demeurant à L-9907 Troisvierges, 16, rue des Champs.

A l'unanimité des voix ils décident de nommer président du conseil d'administration et administrateur-délégué: Monsieur Claus LAMPERTZ préqualifié.

Lampertz E. / Lampertz S. / Lampertz C..

Référence de publication: 2012167019/15.

(120219877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Masai 91 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 173.356.

*Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 10 décembre 2012*

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,  
de nommer Monsieur Joseph HENRIOT, 11, rue Maspéro, en tant que Président du Conseil d'Administration

Copie certifiée conforme  
J. HENRIOT / N. DIDIER  
Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2012167022/13.

(120220361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Menta Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 151.951.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2012167030/12.

(120219936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**MML Capital Europe V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 157.697.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

M. Robert Kimmels

*Administrateur*

Référence de publication: 2012167043/13.

(120221139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**Modern Treuhand S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 86.166.

I hereby resign as a member of the Board of Directors of Modern Treuhand S.A., R.C.S Luxembourg B-86166, with registered office situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg with immediate effect.

Luxembourg, December 20<sup>th</sup>, 2012.

Gilles Wecker.

Je donne ma démission par la présente en tant qu'administrateur du conseil d'administration de Modern Treuhand S.A., R.C.S Luxembourg B- 86166, avec le siège social situé au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Gilles Wecker.

Référence de publication: 2012167045/14.

(120220838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**Modern Treuhand S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 86.166.

I hereby resign from the day-to-day management of MODERN TREUHAND S.A. with immediate effect.

Luxembourg, December 20<sup>th</sup> 2012.

Gilles Wecker.

Je donne ma démission par la présente en tant que délégué à la gestion journalière de MODERN TREUHAND S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Gilles Wecker.

Référence de publication: 2012167046/12.

(120220838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**Network International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.935.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 juillet 2012, que Monsieur Luigi DELFINI, comptable, demeurant à I - 41125 Soliera (MO), Via Fratelli Rosselli, 10, en fonction d'administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Claude GEIBEN, démissionnaire.

Luxembourg, le 13 juillet 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2012167069/15.

(120219974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**Monitor Capital Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 136.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167007/10.

(120220615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Morgan Stanley Byzantine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 126.646.

Les comptes annuels suivant l'acte n° 65482 du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167009/10.

(120220255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Morgan Stanley Mildenhall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 126.645.

Les comptes annuels suivant l'acte n° 65480 du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167010/10.

(120220242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Morgan Stanley Ursa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 132.600.

Les comptes annuels suivant l'acte n° 65481 du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012167011/10.

(120220269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Maitland Trust Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 77.380.

*Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique tenue en date du 18 décembre 2012:*

1. la démission du Gérant de catégorie A:

- Kathryn Bergkoetter, avec adresse à 58, Rue Charles Martel L - 2134 Luxembourg a été acceptée avec effet au 17 septembre 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012166991/14.

(120219765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Moody's Group Cyprus Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.668.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Décembre 2012.

MOODY'S GROUP CYPRUS LIMITED

Société mère de Moody's Group Cyprus Limited, Luxembourg Branch

Dûment représentée par TMF Luxembourg S.A.

*Agent Domiciliaire*

Référence de publication: 2012167008/15.

(120219118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Mustique Capital Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 114.550.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 27 juin 2011, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire M. Björn LINDSTRÖM, M. Torben MADSEN et M. Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration de la société.

2. De ré-élire Modern Treuhand SA comme commissaire aux comptes de la société.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on 27<sup>th</sup> June 2011, it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr. Björn LINDSTRÖM, Mr. Torben MADSEN and Mr. Gilles WECKER as directors of the board for the company.

2 To re-elect Modern Treuhand SA as the statutory auditor of the company.

Référence de publication: 2012167012/16.

(120220972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**MDS - Multimedia Device & Service s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 296, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.667.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Rouard

*Gérant*

Référence de publication: 2012167026/11.

(120220205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Masbangu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 81.592.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012166995/12.

(120220197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Maitland Trust Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 77.380.

Les comptes annuels de la société au 30 avril 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2012166992/12.

(120221097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**JSA Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 17.390,00.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 149.516.

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales daté du 30 décembre 2010, l'associé unique de la Société a cédé, avec effet au 30 décembre 2010, les 17390 parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 USD chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à JSA International Cayman Holdings Ltd dont le siège social se situe Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Cayman, inscrite au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 247361.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*JSA Luxembourg Holdings S.à r.l.  
Un mandataire*

Référence de publication: 2012166912/16.

(120220438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Kissel SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 142.222.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*KISSEL S.A.  
Société Anonyme  
Signature*

Référence de publication: 2012166933/12.

(120220720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Arolex GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.  
R.C.S. Luxembourg B 21.772.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

*Pour ordre  
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.  
Boîte Postale 1307  
L – 1013 Luxembourg*

Référence de publication: 2012166526/14.

(120220142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Arelux UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 162.550.

Par résolutions signées en date du 15 octobre 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:

- acceptation de la démission de Binh-Son Luong, avec adresse professionnelle au 9, rue St Ulric, L-2651 Luxembourg de son mandat de gérant de Classe B, avec effet au 15 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166524/13.

(120220736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**BestLife III International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.658.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 octobre 2012, l'associé unique a décidé de nommer PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166540/14.

(120220734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Armoise Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.902.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

ARMOISE FINANCIERE S.A.

Référence de publication: 2012166525/11.

(120220863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**High Field Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 30.000.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 170.450.

**EXTRAIT**

En date du 17 décembre 2012, l'assemblée générale de l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Robin Naudin ten Cate en tant que gérant de catégorie B de la société est acceptée avec effet au 14 décembre 2012.

- Elke Leenders, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de catégorie B de la société avec effet au 14 décembre 2012 et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166818/16.

(120219908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Holding Luxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 152.303.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 décembre 2012 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012166821/16.

(120220662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Highland Marine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 148.274.

---

**EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 1<sup>er</sup> août 2012 a accepté la démission du commissaire aux comptes, à savoir la société, Fides Inter-Consult S.A. et a nommé avec effet immédiat comme nouveau commissaire aux comptes, la société Fiduciaire Belval S.à r.l., numéro d'immatriculation RCLS B155.734, avec siège social au 9A, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012166819/13.

(120220530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Gazprombank Mortgage Funding 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 119.638.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Décembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012166784/13.

(120220565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Goreway Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.084.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 113.425.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévue par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2011 de sa société mère, World Power Holdings, L.P., ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166791/12.

(120221013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Holding Luxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 152.298.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 décembre 2012 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012166822/16.

(120220661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Henderson Global Investors (Brand Management) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 47.289,37.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 149.352.

---

**EXTRAIT**

Il résulte de résolutions de l'associé de la Société que la Société a racheté cinquante (50) parts sociales de classe A8 détenues dans la Société à Henderson Global Group Ltd, associé de la Société prenant effet le 19 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166817/13.

(120220072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**France Menuiserie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 158.669.

---

*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2012*

Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 7, rue Portland, L-4281 Esch-sur-Alzette au 69, rue de la Libération, L-4210 Esch-sur-Alzette et ceci avec effet au 20 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2012166748/12.

(120220836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Gazprombank Mortgage Funding 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 126.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Décembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012166785/13.

(120220492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Fares Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 65.229.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale*

En date du 20 juin 2012, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes sortant, Monsieur Lex BENOY, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012166752/16.

(120220945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**Fransad Gestion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 144.571.

*Extrait rectificatif du dépôt n° L120125901 du 20.07.2012*

Il est à noter que:

- La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A. établie et ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 60, avenue de la Faïencerie a été élue aux fonctions de commissaire aux comptes en date du 4 octobre 2012

La durée de son mandat est fixée à un an et prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012166749/15.

(120220781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**Fluor Finance International B.V./S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 123.638.

Le bilan de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012166745/12.

(120220689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**ID Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.  
R.C.S. Luxembourg B 68.546.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012166853/11.

(120220286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**IM Properties (Germany) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.730.

—  
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 19 décembre 2012*

1. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 20.12.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *IM PROPERTIES (GERMANY) S.À.R.L.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012166855/16.

(120220866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**I.S. Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.587.

—  
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Christian MOGNOL. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 2 novembre 2012.

I.S HOLDING SA

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012166846/15.

(120220637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Harvest CLO I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.786.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Décembre 2012.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012166827/13.

(120220590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Haab SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.933.

—  
Herr Pierre METZLER, mit beruflicher Adresse in L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, ist mit Wirkung zum 19. Dezember 2012 von seinem Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft zurückgetreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012166814/10.

(120220466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Lentulus (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.145.

Par décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire et du Conseil d'Administration en date du 19 décembre 2012 ont été nommés, jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 31.12.2014:

- Christoph KLEMM, demeurant "Le Continental" Place des Moulins, 98000 Monte-Carlo, Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

- Raymond HIGHMAN, demeurant à 24, avenue de la Costa, MC 98000 Monte-Carlo, Administrateur.

- Lysianne KOBLER, demeurant à 49, avenue Hector Otto, 98000 Monte-Carlo, Administrateur.

- MOORE STEPHENS, St Paul's House, Warwick Lane, GB - EC4P 4BN, LONDON, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012166966/16.

(120220462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**LBP Lion Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.194.

RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ce présent dépôt rectifie le dépôt n°L120202923 daté du 26 Novembre 2012

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 Décembre 2012.

Référence de publication: 2012166963/12.

(120221164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**Larus Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 73.028.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 2012*

L'assemblée a prononcé la clôture de liquidation de la société.

L'assemblée a en outre décidé que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège social de BDO Tax & Accounting, 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166962/16.

(120220260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**Lions Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.198.

Herr Pierre METZLER, mit beruflicher Adresse in L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse, ist mit Wirkung zum 19. Dezember 2012 von seinem Mandat als Verwaltungsrat der Gesellschaft zurückgetreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012166968/10.

(120220490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**Med A Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 139.477.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 10 décembre 2012 que:

1. La liquidation de la Société a été clôturée;
2. Les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication, au 1-3, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 19 décembre 2012.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012166997/16.

(120220665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Martius Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.  
R.C.S. Luxembourg B 133.532.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166994/11.

(120220603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Merwood Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 151.256.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012167000/10.

(120221083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**Mexbrew S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.  
R.C.S. Luxembourg B 172.854.

—  
EXTRAIT

Suite aux démissions de M. John Wantz et de M. Charles Meyer adressées par courrier à la Société avec effet au 30 novembre 2012, le conseil de gérance de la Société est désormais à compter de cette date composé comme suit:

- Mr. Jean-Louis Van de Perre;
- Mr. Gert Magis;
- Mr. Jan Pohlodek;
- Mr. Pascal Peigneux.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167001/17.

(120219751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

---

**LD Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 62.791.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 décembre 2012, les actionnaires ont décidé de nommer, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2012, Roland Mertens, avec adresse au 108, rue de Noertzange, L-3861 Schifflange, au mandat d'administrateur, en remplacement de l'administrateur Victor Gillen, avec adresse au 13, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

La durée du mandat de Monsieur Roland Mertens, précité, viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166964/15.

(120220801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**FLE Holdco II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 14.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 157.669.

In the year two thousand and twelve, the eleventh day of the month of December.

Before us Maître Edouard Delosch, civil law notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

**APPEARED:**

FLE SICAV-FIS, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.600, duly represented by Victorien Hémerly, lawyer pursuant to a proxy executed in Luxembourg, on 11 December 2012 (the «Sole Shareholder»).

The proxy of the represented Sole Shareholder having been initiated ne varietur by the appearing person and by the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party holds the entire share capital of FLE Holdco II, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 7, avenue Gaston Diderich, L-1420, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.669 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on November 10, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 363 of February 23, 2011, the articles of incorporation of which having not been amended yet.

The Sole Shareholder, representing 100% of the share capital of the Company, can validly deliberate on the following agenda:

*Agenda*

1. Increase of the Company's share capital by an amount of two thousand Euros (EUR 2,000.-) in order to bring it from its present account of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) to fourteen thousand and five hundred Euros (EUR 14,500.-), by the issuance of:

- one (1) class A share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class B share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class C share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class D share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class E share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class F share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class G share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class H share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class I share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class J share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-); and
  - ten (10) class K shares having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-) numbered 1 to 10;
- which will all be fully subscribed by the Sole Shareholder.

2. Allocation of the shares existing prior to the capital increase to a newly created class of Z shares category.

3. Amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall now be read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at fourteen thousand and six hundred Euros (EUR 14,500.-) represented (i) one (1) class A Share, (ii) one (1) class B Share, (iii) one (1) class C Share, (iv) one (1) class D Share, (v) one (1) class E Share, (vi) one (1) class F Share, (vii) one (1) class G Share, (viii) one (1) class H Share, (ix) one (1) class I Share, (x) one (1) class J Share, (xi) ten (10) class K Shares numbered 1 to 10 and (xii) one (1) class Z Share, each with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

4. Insertion of a new article 7 to the articles of incorporation, which will read as follows:

« **Art. 7.**

7.1 The share capital of the Company may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire classes of shares through repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). For the purposes of this article 7, the following capitalized terms shall have the meanings set out next to them:

«Available Amount»: means the total amount of realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association, determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be);

«Cancellation Value Per Share»: means (i) the nominal value per share to be cancelled plus (ii) the Available Amount in issue in the class(es) to be repurchased and cancelled;

«Class J Interim 2013 Accounts»>: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class J preferred share;

«Class I Interim 2014 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class I preferred share;

«Class H Interim 2015 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class H preferred share;

«Class G Interim 2016 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class G preferred share;

«Class F Interim 2017 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class F preferred share;

«Class E Interim 2018 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class E preferred share;

«Class D Interim 2019 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class D preferred share;

«Class C Interim 2020 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class C preferred share;

«Class B Interim 2021 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class B preferred share; and

«Class A Interim 2022 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class A preferred share;

«Class Period»: means each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period (as defined below);

«Interim Accounts»: means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

«Interim Account Date»: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) of share, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant period.

7.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of share, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of share shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled (save as provided for in article 7.7).

7.3 Each class of share, except for class K and Z, gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to these articles of association.

7.3.1 The period for class J preferred share is the period starting on the day of creation of the classes of shares, being 11 December 2012, and ending on the Interim Account Date for the Class J 2013 Interim Accounts (the "Class J Period").

7.3.2 The period for class I preferred share is the period starting on the day after the Class J Period and ending on the Interim Account Date for the Class 2014 Interim Accounts (the "Class I Period").

7.3.3 The period for class H preferred share is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2015 Interim Accounts (the "Class H Period").

7.3.4 The period for class G preferred share is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2016 Interim Accounts (the "Class G Period").

7.3.5 The period for class F preferred share is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2017 Interim Accounts (the "Class F Period").

7.3.6 The period for class E preferred share is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2018 Interim Accounts (the "Class E Period").

7.3.7 The period for class D preferred share is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2019 Interim Accounts (the "Class D Period").

7.3.8 The period for class C preferred share is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2020 Interim Accounts (the "Class C Period").

7.3.9 The period for class B preferred share is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2021 Interim Accounts (the "Class B Period").

7.3.10 The period for class A preferred share is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class A 2022 Interim Accounts (the "Class A Period").

7.4 The class K Share shall entitle its holder to all and only the proceeds (paid in cash or in kind) deriving from the share capital reduction of its indirect subsidiary Foncière L.F.P.I., a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 24-26 rue Ballu, 75009 Paris, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris (RCS Paris) under the number SIREN 482 464 492.

7.5 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

7.6 In the event a class of share has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of share, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class A Period and the classes of share not repurchased and not cancelled in their Period as per article 7.3.1 to 7.3.10 shall come in the order of Class J to Class A (to the extent not previously repurchased and cancelled).

7.7 Unless otherwise decided by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders, the holders of a class of shares shall receive the Cancellation Value Per Share in the case of a redemption and cancellation of such class of shares. In the event the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders decide to redeem and cancel a class of shares for a repurchase price per share lower than the Cancellation Value Per Share (the "Adjusted Cancellation Value Per Share"), then the amount resulting from the difference between such Adjusted Cancellation Value Per Share and the Cancellation Value Per Share shall be deemed to be attributed to the next class of shares in reverse alphabetical order.

7.8 The ordinary shares shall be entitled to receive 100% of the distributable amounts which have not been allocated to the redeemable preferred classes of share.»

#### *First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of two thousand Euros (EUR 2,000.-) in order to bring it from its present account of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500.-) to fourteen thousand and five hundred Euros (EUR 14,500.-), by the issuance of:

- one (1) class A share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class B share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class C share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class D share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class E share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class F share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class G share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class H share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class I share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-);
  - one (1) class J share having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-); and
  - ten (10) class K shares having a par value of a hundred Euros (EUR 100.-) numbered 1 to 10;
- which will all be fully subscribed by the Sole Shareholder.

*Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to one (1) class A Share, (ii) one (1) class B Share, (iii) one (1) class C Share, (iv) one (1) class D Share, (v) one (1) class E Share, (vi) one (1) class F Share, (vii) one (1) class G Share, (viii) one (1) class H Share, (ix) one (1) class I Share, (x) one (1) class J Share, (xi) ten (10) class K Shares numbered 1 to 10 having each a par value of one hundred Euros (EUR 100.-) each and to fully pay up the twenty (20) newly issued shares by way of payment of the sum of two thousand Euros (EUR 2,000.-).

The evidence of the existence of the payment of two thousand Euros (EUR 2,000.-) has been produced to the under-signed notary.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to allocate the shares existing prior to the capital increase to a newly created class of Z shares category.

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall now be read as follows:

« **Art. 6.** The share capital is set at fourteen thousand and five hundred Euros (EUR 14,500.-) represented (i) one (1) class A Share, (ii) one (1) class B Share, (iii) one (1) class C Share, (iv) one (1) class D Share, (v) one (1) class E Share, (vi) one (1) class F Share, (vii) one (1) class G Share, (viii) one (1) class H Share, (ix) one (1) class I Share, (x) one (1) class J Share, (xi) ten (10) class K Shares numbered 1 to 10 and (xii) one hundred and twenty five (125) class Z Share, each with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to proceed to the insertion of a new article 7 to the articles of incorporation, which shall read as follows:

« **Art 7.**

7.1 The share capital of the Company may be reduced through cancellation of shares including by cancellation of one or more entire classes of shares through repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). For the purposes of this article 7, the following capitalized terms shall have the meanings set out next to them:

«Available Amount»: means the total amount of realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of association, determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be);

«Cancellation Value Per Share»: means (i) the nominal value per share to be cancelled plus (ii) the Available Amount in issue in the class(es) to be repurchased and cancelled;

«Class J Interim 2013 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class J preferred share;

«Class I Interim 2014 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class I preferred share;

«Class H Interim 2015 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class H preferred share;

«Class G Interim 2016 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class G preferred share;

«Class F Interim 2017 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class F preferred share;

«Class E Interim 2018 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class E preferred share;

«Class D Interim 2019 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class D preferred share;

«Class C Interim 2020 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class C preferred share;

«Class B Interim 2021 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class B preferred share; and

«Class A Interim 2022 Accounts»: means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class A preferred share;

«Class Period»: means each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period (as defined below);

«Interim Accounts»: means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date; and

«Interim Account Date»: means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) of share, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant period.

7.2 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of share, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of share shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled (save as provided for in article 7.7).

7.3 Each class of share, except for class K and Z, gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to these articles of association.

7.3.1 The period for class J preferred share is the period starting on the day of creation of the classes of shares, being 11 December 2012, and ending on the Interim Account Date for the Class J 2013 Interim Accounts (the "Class J Period").

7.3.2 The period for class I preferred share is the period starting on the day after the Class J Period and ending on the Interim Account Date for the Class 2014 Interim Accounts (the "Class I Period").

7.3.3 The period for class H preferred share is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2015 Interim Accounts (the "Class H Period").

7.3.4 The period for class G preferred share is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2016 Interim Accounts (the "Class G Period").

7.3.5 The period for class F preferred share is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2017 Interim Accounts (the "Class F Period").

7.3.6 The period for class E preferred share is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2018 Interim Accounts (the "Class E Period").

7.3.7 The period for class D preferred share is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2019 Interim Accounts (the "Class D Period").

7.3.8 The period for class C preferred share is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2020 Interim Accounts (the "Class C Period").

7.3.9 The period for class B preferred share is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2021 Interim Accounts (the "Class B Period").

7.3.10 The period for class A preferred share is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class A 2022 Interim Accounts (the "Class A Period").

7.4 The class K Share shall entitle its holder to all and only the proceeds (paid in cash or in kind) deriving from the share capital reduction of its indirect subsidiary Foncière L.F.P.I., a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 24-26 rue Ballu, 75009 Paris, France and registered with the Register of Commerce and Companies of Paris (RCS Paris) under the number SIREN 482 464 492.

7.5 For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

7.6 In the event a class of share has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of share, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class A Period and the classes of share not repurchased and not cancelled in their Period as per article 7.3.1 to 7.3.10 shall come in the order of Class J to Class A (to the extent not previously repurchased and cancelled).

7.7 Unless otherwise decided by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders, the holders of a class of shares shall receive the Cancellation Value Per Share in the case of a redemption and cancellation of such class of shares. In the event the sole shareholder or, as the case may be, the shareholders decide to redeem and cancel a class of shares for a repurchase price per share lower than the Cancellation Value Per Share (the "Adjusted Cancellation Value Per Share"), then the amount resulting from the difference between such Adjusted Cancellation Value Per Share and the Cancellation Value Per Share shall be deemed to be attributed to the next class of shares in reverse alphabetical order.

7.8 The ordinary shares shall be entitled to receive 100% of the distributable amounts which have not been allocated to the redeemable preferred classes of share.»

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder decides that the following articles of the articles of incorporation of the Company shall be renumbered accordingly.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present document, are estimated one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'année deux mille douze, le onzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

FLE SICAV-FIS, une société en commandite par actions (SCA) organisée en société d'investissement à capital variable (SICAV) sous la forme d'un fonds d'investissement spécialisé (FIS), existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.600, dûment représentée par Victorien Hémerly, avocat, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg, le 11 décembre 2012.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de FLE HOLDCO II, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.669 (la «Société»).

L'Associé Unique, représentant la totalité du capital social de la Société, peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille euros (EUR 2.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à quatorze mille cinq cent euros (EUR 14.500,-), par l'émission de:

- une (1) part sociale de classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
  - une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
  - une (1) part sociale de classe C d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
  - une (1) part sociale de classe D d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
  - une (1) part sociale de classe E d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
  - une (1) part sociale de classe F d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
  - une (1) part sociale de classe G d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
  - une (1) part sociale de classe H d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
  - une (1) part sociale de classe I d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
  - une (1) part sociale de classe J d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-); et
  - dix (10) parts sociales de classe K d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) numérotées de 1 à 10;
- qui seront intégralement souscrites par l'Associé Unique;

2. Allocation de l'ensemble des parts sociales existantes précédemment à l'augmentation de capital aux parts sociales de catégorie Z;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société, qui devra désormais être lu de la façon suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille six cents euros (EUR 13.600,-) représenté par (i) une (1) part sociale de classe A, (ii) une (1) part sociale de classe B, (iii) une (1) part sociale de classe C, (iv) une (1) part sociale de classe D, (v) une (1) part sociale de classe E, (vi) une (1) part sociale de classe F, (vii) une (1) part sociale de classe G, (viii) une (1) part sociale de classe H, (ix) une (1) part sociale de classe I, (x) une (1) part sociale de classe J, (xi) une (10) parts sociales

de classe K numérotées de 1 à 10 et (xii) cent vingt-cinq (125) parts sociales de classe Z, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune», et

4. Insertion d'un nouvel article 7 aux statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

**« Art. 7.**

7.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, incluant l'annulation d'une ou plusieurs classes de parts sociales par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans ladite classe, à l'exception cependant des parts sociales de classe Z que la Société ne peut ni racheter ni annuler à aucun moment. Pour les besoins de l'article 7, les termes suivants devront avoir la signification qui leur est attribuée ci-dessous.

- «Somme Disponible»: signifie la somme totale des profits réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale, augmentée des profits et réserves distribuables reportés, mais diminuée des pertes reportées et des montants devant être alloués à une réserve par la loi ou par ces statuts, déterminée sur la base des Comptes Intermédiaires en rapport avec ladite Période de la Classe concernée (ou Nouvelle Période, selon le cas);

- «La Valeur d'Annulation par Part Sociale»: signifie (i) la valeur nominale par part sociale à annuler plus (ii) la Somme Disponible dans ladite classe qui sera rachetée ou annulée;

- «Les Comptes Intermédiaires 2013 relatifs à la Classe J»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la part sociale privilégiée de classe J;

- «Les Comptes Intermédiaires 2014 relatifs à la Classe I»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de part sociale privilégiée de classe I;

- «Les Comptes Intermédiaires 2015 relatifs à la Classe H»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la part sociale privilégiée de classe H;

- «Les Comptes Intermédiaires 2016 relatifs à la Classe G»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de part sociale privilégiée de classe G;

- «Les Comptes Intermédiaires 2017 relatifs à la Classe F»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de part sociale privilégiée de classe F;

- «Les Comptes Intermédiaires 2018 relatifs à la Classe E»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de part sociale privilégiée de classe E;

- «Les Comptes Intermédiaires 2019 relatifs à la Classe D»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de part sociale privilégiée de classe D;

- «Les Comptes Intermédiaires 2020 relatifs à la Classe C»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de part sociale privilégiée de classe C;

- «Les Comptes Intermédiaires 2021 relatifs à la Classe B»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de part sociale privilégiée de classe B; et

- «Les Comptes Intermédiaires 2022 relatifs à la Classe A»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de part sociale privilégiée de classe A;

- «Période de la Classe»: signifie chacune des Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H, Période de la Classe I et Période de la Classe J (telles que définies ci-dessous);

- «Comptes Intermédiaires»: signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intermédiaires concernés; et

- «Date des Comptes Intermédiaires»: signifie la date qui ne doit pas être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de ladite classe de parts sociales, à la condition que cette date ne soit pas postérieure au dernier jour du troisième mois suivant la première année après le début de la période en cause.

7.2 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat ou l'annulation d'une ou plusieurs classes de part sociale, les détenteurs de la part sociale de la classe de part sociale rachetée ou annulée doivent recevoir de la Société une somme égale à la Valeur d'Annulation par Part Sociale détenues par eux et annulées pour chaque part sociale de ladite classe (sauf dans le cadre de l'exception prévue à l'article 7.6).

7.3 Chaque classe de part sociale, à l'exception des classes K et Z, donne le droit à ses détenteurs, au pro rata de leur détention dans ladite classe, dans le cas d'un rachat de ladite classe, à la Somme Disponible pour la Période de la Classe à laquelle la classe est liée d'après ces statuts.

7.3.1 La période pour la classe de la part sociale privilégiée J est la période commençant le jour de la création des parts sociales privilégiées J, c'est-à-dire le 11 décembre 2012 et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2013 relatifs à la Classe J (la «Période de la classe J»).

7.3.2 La période pour la classe de la part sociale privilégiée I est la période commençant le jour après la Période de la Classe J et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2014 relatifs à la Classe I (la «Période de la classe I»).

7.3.3 La période pour la classe de la part sociale privilégiée H est la période commençant le jour après la Période de la Classe I et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2015 relatifs à la Classe H (la «Période de la classe H»).

7.3.4 La période pour la classe de la part sociale privilégiée G est la période commençant le jour après la Période de la Classe H et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2016 relatifs à la Classe G (la «Période de la classe G»).

7.3.5 La période pour la classe de la part sociale privilégiée F est la période commençant le jour après la Période de la Classe G et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2017 relatifs à la Classe F (la «Période de la classe F»).

7.3.6 La période pour la classe de la part sociale privilégiée E est la période commençant le jour après la Période de la Classe F et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2018 relatifs à la Classe E (la «Période de la classe E»).

7.3.7 La période pour la classe de la part sociale privilégiée D est la période commençant le jour après la Période de la Classe E et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2019 relatifs à la Classe D (la «Période de la classe D»).

7.3.8 La période pour la classe de la part sociale privilégiée C est la période commençant le jour après la Période de la Classe D et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2020 relatifs à la Classe C (la «Période de la classe C»).

7.3.9 La période pour la classe de la part sociale privilégiée B est la période commençant le jour après la Période de la Classe C et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2021 relatifs à la Classe B (la «Période de la classe B»).

7.3.10 La période pour la classe de la part sociale privilégiée A est la période commençant le jour après la Période de la Classe B et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2022 relatifs à la Classe A (la «Période de la classe A»).

7.4 Les parts sociales de classe K donnent droit à son détenteur à tout revenu provenant uniquement de la réduction de capitale de la filiale indirecte de la Société dans Foncière L.F.P.I, une société par actions simplifiées existante et organisée sous les lois de la France, ayant son siège social au 24-26 rue Ballu, 75009 Paris, France et inscrite au Registre de Commerce de Paris (RCS Paris) sous le numéro SIREN 482 464 492.

7.5 Afin d'éviter toute confusion, s'il n'y a pas eu de Date des Comptes Intermédiaires pour une certaine classe, la Période de la Classe de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après le début de la Période de la Classe.

7.6 Dans le cas où une classe de part sociale n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de la Classe, les détenteurs de cette classe auront le droit, dans le cas d'un rachat et annulation de cette classe, à la Somme Disponible pour la nouvelle période (le «Nouvelle Période»), qui commencera après la dernière Période de la Classe (ou selon le cas, la période précédant immédiatement la Nouvelle Période d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intermédiaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe de part sociale, à condition qu'il n'y ait pas de Date des Comptes Intermédiaires pour cette classe, la Période de la Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première année et après le début de la Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera après la Période de la Classe A et les classes de part sociale non rachetées et non annulées dans leur période, telle que définie dans l'article 7.3.1 à 7.3.10 et dans l'ordre de la Classe J à la Classe A (à la condition que non rachetée et non annulée).

7.7 A moins qu'il en soit décidé autrement par l'associé unique, ou selon le cas, les associés, une classe de parts sociales recevra la Valeur d'Annulation par Part Sociale dans le cas du rachat et de l'annulation de cette classe. Dans le cas ou l'associé unique, ou selon le cas, les associés décident de racheter et annuler une classe de parts sociales pour un prix de rachat qui est inférieur à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (la «Valeur d'Annulation Ajustée par Parts Sociales), le montant résultant de la différence entre une telle Valeur d'Annulation par Parts Sociales et la Valeur d'Annulation par Parts Sociale sera attribuée à la classe suivante de parts sociales dans le sens contraire à l'ordre alphabétique.

7.8 Les parts sociales ordinaires donnent droit à 100% des sommes distribuables qui n'ont pas été allouées aux classes de parts sociale privilégiées et rachetables.».

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de procéder à une augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille euros (EUR 2.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à quatorze mille cinq cent euros (EUR 14.500,-), par l'émission de:

- une (1) part sociale de classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- une (1) part sociale de classe B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- une (1) part sociale de classe C d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- une (1) part sociale de classe D d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- une (1) part sociale de classe E d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- une (1) part sociale de classe F d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- une (1) part sociale de classe G d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- une (1) part sociale de classe H d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);

- une (1) part sociale de classe I d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
  - une (1) part sociale de classe J d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-); et
  - une (1) part sociale de classe K d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-);
- qui seront intégralement souscrites par l'Associé Unique.

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire à une (1) part sociale de classe A, (ii) une (1) part sociale de classe B, (iii) une (1) part sociale de classe C, (iv) une (1) part sociale de classe D, (v) une (1) part sociale de classe E, (vi) une (1) part sociale de classe F, (vii) une (1) part sociale de classe G, (viii) une (1) part sociale de classe H, (ix) une (1) part sociale de classe I, (x) une (1) part sociale de classe J, (xi) une (1) part sociale de classe K d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et procéder à la libération intégrale des vingt (20) parts sociales nouvellement émises par le paiement de la somme de deux mille euros (EUR 2.000,-).

La preuve de l'existence du paiement de deux mille euros (EUR 2.000,-) a été soumise au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'allouer l'ensemble des parts sociales existantes précédemment à l'augmentation de capital résultant de la première résolution aux parts sociales de catégorie Z.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la première résolution et de la deuxième résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui devra désormais être lu de la façon suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize mille six cents euros (EUR 13.600,-) représenté par (i) une (1) part sociale de classe A, (ii) une (1) part sociale de classe B, (iii) une (1) part sociale de classe C, (iv) une (1) part sociale de classe D, (v) une (1) part sociale de classe E, (vi) une (1) part sociale de classe F, (vii) une (1) part sociale de classe G, (viii) une (1) part sociale de classe H, (ix) une (1) part sociale de classe I, (x) une (1) part sociale de classe J, (xi) une (1) part sociale de classe K et (xii) cent vingt-cinq (125) parts sociales de classe Z, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les statuts de la Société en y insérant un nouvel article 7, qui aura la teneur suivante:

#### « **Art. 7.**

7.1 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, incluant l'annulation d'une ou plusieurs classes de parts sociales par le rachat ou l'annulation de toutes les parts sociales émises dans ladite classe, à l'exception cependant des parts sociales de classe Z que la Société ne peut ni racheter ni annuler à aucun moment. Pour les besoins de l'article 7, les termes suivants devront avoir la signification qui leur est attribuée ci-dessous.

- «Somme Disponible»: signifie la somme totale des profits réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale, augmentée des profits et réserves distribuables reportés, mais diminuée des pertes reportées et des montants devant être allouées à une réserve par la loi ou par ces statuts, déterminée sur la base des Comptes Intermédiaires en rapport avec ladite Période de la Classe concernée (ou Nouvelle Période, selon le cas);

- «La Valeur d'Annulation par Part Sociale»: signifie (i) la valeur nominale par part sociale à annuler plus (ii) la Somme Disponible dans ladite classe qui sera rachetée ou annulée;

- «Les Comptes Intermédiaires 2013 relatifs à la Classe J»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la part sociale privilégiée de classe J;

- «Les Comptes Intermédiaires 2014 relatifs à la Classe I»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de part sociale privilégiée de classe I;

- «Les Comptes Intermédiaires 2015 relatifs à la Classe H»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de la part sociale privilégiée de classe H;

- «Les Comptes Intermédiaires 2016 relatifs à la Classe G»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation part sociale privilégiée de classe G;

- «Les Comptes Intermédiaires 2017 relatifs à la Classe F»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de part sociale privilégiée de classe F;

- «Les Comptes Intermédiaires 2018 relatifs à la Classe E»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de part sociale privilégiée de classe E;

- «Les Comptes Intermédiaires 2019 relatifs à la Classe D»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de part sociale privilégiée de classe D;

- «Les Comptes Intermédiaires 2020 relatifs à la Classe C»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de part sociale privilégiée de classe C;

- «Les Comptes Intermédiaires 2021 relatifs à la Classe B»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de part sociale privilégiée de classe B; et
- «Les Comptes Intermédiaires 2022 relatifs à la Classe A»: signifie les comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation de part sociale privilégiée de classe A;
- «Période de la Classe»: signifie chacune des Période de la Classe A, Période de la Classe B, Période de la Classe C, Période de la Classe D, Période de la Classe E, Période de la Classe F, Période de la Classe G, Période de la Classe H, Période de la Classe I et Période de la Classe J (telles que définies ci-dessous);
- «Comptes Intermédiaires»: signifie les comptes intermédiaires de la Société à la Date des Comptes Intermédiaires concernés; et
- «Date des Comptes Intermédiaires»: signifie la date qui ne doit pas être antérieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de ladite classe de parts sociales, à la condition que cette date ne soit pas postérieure au dernier jour du troisième mois suivant la première année après le début de la période en cause.

7.2 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat ou l'annulation d'une ou plusieurs classes de part sociale, les détenteurs de la part sociale de la classe de part sociale rachetée ou annulée doivent recevoir de la Société une somme égale à la Valeur d'Annulation par Part Sociale détenues par eux et annulées pour chaque part sociale de ladite classe (sauf dans le cadre de l'exception prévue à l'article 7.6).

7.3 Chaque classe de part sociale, à l'exception des classes K et Z, donne le droit à ses détenteurs, au pro rata de leur détention dans ladite classe, dans le cas d'un rachat de ladite classe, à la Somme Disponible pour la Période de la Classe à laquelle la classe est liée d'après ces statuts.

7.3.1 La période pour la classe de la part sociale privilégiée J est la période commençant le jour de la création des part sociale privilégiée J, c'est-à-dire le 11 décembre 2012 et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2013 relatifs à la Classe J (la «Période de la classe J»).

7.3.2 La période pour la classe de la part sociale privilégiée I est la période commençant le jour après la Période de la Classe J et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2014 relatifs à la Classe I (la «Période de la classe I»).

7.3.3 La période pour la classe de la part sociale privilégiée H est la période commençant le jour après la Période de la Classe I et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2015 relatifs à la Classe H (la «Période de la classe H»).

7.3.4 La période pour la classe de la part sociale privilégiée G est la période commençant le jour après la Période de la Classe H et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2016 relatifs à la Classe G (la «Période de la classe G»).

7.3.5 La période pour la classe de la part sociale privilégiée F est la période commençant le jour après la Période de la Classe G et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2017 relatifs à la Classe F (la «Période de la classe F»).

7.3.6 La période pour la classe de la part sociale privilégiée E est la période commençant le jour après la Période de la Classe F et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2018 relatifs à la Classe E (la «Période de la classe E»).

7.3.7 La période pour la classe de la part sociale privilégiée D est la période commençant le jour après la Période de la Classe E et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2019 relatifs à la Classe D (la «Période de la classe D»).

7.3.8 La période pour la classe de la part sociale privilégiée C est la période commençant le jour après la Période de la Classe D et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2020 relatifs à la Classe C (la «Période de la classe C»).

7.3.9 La période pour la classe de la part sociale privilégiée B est la période commençant le jour après la Période de la Classe C et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2021 relatifs à la Classe B (la «Période de la classe B»).

7.3.10 La période pour la classe de la part sociale privilégiée A est la période commençant le jour après la Période de la Classe B et se terminant à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2022 relatifs à la Classe A (la «Période de la classe A»).

7.4 La part sociale de classe K donne droit à son détenteur à tout revenu provenant des participations de la Société dans Foncière L.F.P.I, une société par actions simplifiées existante et organisée sous les lois de la France, ayant son siège social au 24-26 rue Ballu, 75009 Paris, France et inscrite au Registre de Commerce de Paris (RCS Paris) sous le numéro SIREN 482 464 492.

7.5 Afin d'éviter toute confusion, s'il n'y a pas eu de Date des Comptes Intermédiaires pour une certaine classe, la Période de la Classe de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après le début de la Période de la Classe.

7.6 Dans le cas où une classe de part sociale n'a pas été rachetée et annulée pendant la Période de la Classe, les détenteurs de cette classe auront le droit, dans le cas d'un rachat et annulation de cette classe, à la Somme Disponible pour la nouvelle période (le «Nouvelle Période»), qui commencera après la dernière Période de la Classe (ou selon le

cas, la période précédant immédiatement la Nouvelle Période d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intermédiaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe de part sociale, à condition qu'il n'y ait pas de Date des Comptes Intermédiaires pour cette classe, la Période de la Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la première année et après le début de la Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera après la Période de la Classe I et les classes de part sociale non rachetées et non annulées dans leur période, telle que définie dans l'article 7.3.1 à 7.3.10 et dans l'ordre de la Classe A à la Classe J (à la condition que non rachetée et non annulée).

7.7 A moins qu'il en soit décidé autrement par l'associé unique, ou selon le cas, les associés, une classe de parts sociales recevra la Valeur d'Annulation par Part Sociale dans le cas du rachat et de l'annulation de cette classe. Dans le cas ou l'associé unique, ou selon le cas, les associés décident de racheter et annuler une classe de parts sociales pour un prix de rachat qui est inférieur à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (la «Valeur d'Annulation Ajustée par Parts Sociales), le montant résultant de la différence entre une telle Valeur d'Annulation par Parts Sociales et la Valeur d'Annulation par Parts Sociale sera attribuée à la classe suivante de parts sociales dans le sens contraire à l'ordre alphabétique.

7.8 Les parts sociales ordinaires donnent droit à 100% des sommes distribuables qui n'ont pas été allouées aux classes de parts sociale privilégiées et rachetables.».

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide que les articles suivants des statuts de la Société devront être numérotés conformément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. HÉMERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 14 décembre 2012. Relation: DIE/2012/14929. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial

Diekirch, le 19 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166772/579.

(120220982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

### **Alpina Real Estate Company II SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 150.694.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of November,  
before Maître Francis Kessler, notary, professionally residing in Esch-sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,  
there appeared:

Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Esch/Alzette,

acting in her capacity as proxy-holder of ALPINA REAL ESTATE GP II S.A., a société anonyme, having its registered office at 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131.703, acting as general partner (the "General Partner") of the Company,

by virtue of the authority granted by resolutions of the board of directors of the General Partner (the "Board of Directors") dated 4 April 2012,

the appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 352, page 16850 dated 17 February 2010.

2.- Pursuant to article 6.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the authorised share capital is set at one hundred and twenty million Euro (EUR 120,000,000.-) to be used in order to issue new management shares, new class A ordinary shares, new class B ordinary shares, new class I ordinary shares, and new class E ordinary shares.

Pursuant to article 6.5 of the Articles, the General Partner is specially authorized to issue the new shares without reserving for the existing shareholders of the Company the preferential right to subscribe for new redeemable shares. Pursuant to articles 6.4. of the Articles the General Partner is authorized to increase, during a period of 5 years after the date of publication of the Articles, the issued share capital.

3.- By resolutions dated 4 April 2012, the General Partner approved the increase of the share capital of the Company in relation to the issuance of the new class B ordinary shares and the new class E ordinary shares and the waiver of the preferential subscription rights of the existing shareholders pursuant to article 32-3 (5) of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, and articles 6.1, 6.4 and 6.5 of the Articles.

The share capital of the Company was increased as of 4 April 2012 by an amount of twenty thousand four hundred Euro (EUR 20,400.-) in order to raise it from its current amount of one hundred and thirty-four thousand six hundred Euro (EUR 134,600.-) to one hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 155,000.-) by (i) issuing one hundred and eighty (180) new class B ordinary shares with a nominal value of forty Euro (EUR 40.-) each (the "New Class B Ordinary Shares") and with a total share premium of eight hundred and ninety-two thousand eight hundred Euro (EUR 892,800.-), i.e. a share premium of four thousand nine hundred and sixty Euro (4,960.-) per New Class B Ordinary Share and (ii) issuing three hundred and thirty (330) new class E ordinary shares with a nominal value of forty Euro (EUR 40.-) each (the "New Class E Ordinary Shares") and with a total share premium of one million six hundred and thirty-six thousand eight hundred Euro (EUR 1,636,800.-), i.e. a share premium of four thousand nine hundred and sixty Euro (4,960.-) per New Class E Ordinary Share.

4.- Thereupon the General Partner acknowledges that the newly issued share capital of the Company was subscribed as follows:

- one hundred and eighty (180) New Class E Ordinary Shares by Segol S.L., with registered office at c/Mallorca 103 Baixos, 08029 Barcelona, Spain, for a total amount of seven thousand two hundred Euro (EUR 7,200.-) and payment of a share premium of a total amount of eight hundred and ninety-two thousand eight hundred Euro (EUR 892,800.-), as of 4 April 2012;

- one hundred and fifty (150) New Class E Ordinary Shares by Rosp Corunna Participaciones Empresariales S.L., with registered office at Plaza Maria Pita, 17, 15001 A Coruña, Spain, for a total amount of six thousand Euro (EUR 6,000.-) and payment of a share premium of a total amount of seven hundred and forty-four thousand Euro (EUR 744,000.-), as of 4 April 2012; and

- one hundred and eighty (180) New Class B Ordinary Shares by Florentino S.L., with registered office at Polígono Industrial Lalin 2000, 30-3436500-Lalín (Pontevedra), Spain, for a total amount of seven thousand two hundred Euro (EUR 7,200.-) and payment of a share premium of a total amount of eight hundred and ninety-two thousand eight hundred Euro (EUR 892,800.-), as of 4 April 2012.

All the one hundred and eighty (180) New Class B Ordinary Shares and the three hundred and thirty (330) New Class E Ordinary Shares were fully subscribed by the above mentioned subscribers together with the payment of the share premium and the subscription price, the share premium and the subscription price being fully paid up in cash, so that the amount of one million seven hundred thousand two million five hundred and fifty thousand Euro (EUR 2,550,000.-) was at the disposal of the Company.

5.- As a consequence of the above increase of share capital article 5.1. of the Articles is amended and shall now read as follows:

**“ Art. 5. Issued Share Capital.**

5.1 The issued share capital of the Company is set at one hundred and fifty-five thousand Euro (EUR 155,000.-) divided into:

- (i) one thousand two hundred (1,200) class B redeemable ordinary shares (the «Class B Ordinary Shares») having a nominal value of forty Euro (EUR 40.-) each, fully paid in up by one hundred percent (100%) and held by the Limited Shareholders who are liable only up to their capital contribution;

- (ii) two thousand and two hundred (2,200) class E redeemable ordinary shares (the «Class E Ordinary Shares») having a nominal value of forty Euro (EUR 40.-) each, fully paid in up by one hundred percent (100%) and held by the Limited Shareholders who are liable only up to their capital contribution; and

- (iii) four hundred and seventy-five (475) redeemable management shares (the «Management Shares») having a nominal value of forty Euro (EUR 40.-) each, fully paid in up by one hundred percent (100%) and held by the General Partner who, in its capacity as Unlimited Shareholder, is liable without any limits for any obligations of the Company which cannot be met out of the Company's assets.”

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-deux novembre,  
par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,  
a comparu:

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, ayant sa résidence professionnelle à Esch/Alzette,

Agissant en sa qualité de mandataire de ALPINA REAL ESTATE GP II S.A., une société anonyme ayant son siège social au 13, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.703, agissant en sa qualité de gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la Société,

en vertu d'un pouvoir conféré aux termes des résolutions du conseil d'administration du Gérant Commandité (le «Conseil d'Administration») en date du 4 avril 2012,

la comparante, qui agit ès qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La Société a été constituée en vertu d'un acte notarié de Me Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 février 2010, page 16850, sous le numéro 352.

2.- Conformément à l'article 6.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital social autorisé est fixé à cent vingt million d'Euro (EUR 120.000.000,-) à utiliser afin d'émettre de nouvelles actions de commandité rachetables, de nouvelles actions ordinaires de catégorie A, de nouvelles actions ordinaires de catégorie B, de nouvelles actions ordinaires de catégorie I et de nouvelles actions ordinaires de catégorie E.

Conformément à l'article 6.5 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé expressément à émettre les nouvelles actions rachetables sans réserver aux actionnaires existants de la Société le droit préférentiel de souscription pour des nouvelles actions rachetables. Conformément à l'article 6.4 des Statuts, le Gérant Commandité est autorisé à augmenter, pendant une période de 5 ans à compter de la publication des statuts, le capital social émis.

3.- Par résolutions du 4 avril 2012, le Gérant Commandité a approuvé l'augmentation de capital social de la Société relativement à l'émission de nouvelles actions ordinaires de catégorie E et de nouvelles actions ordinaires de catégorie B et la renonciation aux droits préférentiels de souscription des actionnaires existants conformément à l'article 32-3 (5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle qu'amendée, et aux articles 6.1, 6.4 et 6.5 des Statuts.

Le capital social de la Société a été augmenté à la date du 4 avril 2012 d'un montant total de vingt mille quatre cents Euro (EUR 20.400,-) et élevé de son montant actuel de trente-quatre mille six cents Euro (EUR 134.600,-) à cent cinquante-cinq mille Euro (EUR 155.000,-) par (i) l'émission de cent quatre-vingts (180) nouvelles actions ordinaires de catégorie B rachetables ayant une valeur nominale de quarante Euro (EUR 40,-) chacune (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie B») et avec une prime d'émission totale de huit cent quatre-vingt-douze mille huit cents Euro (EUR 892.800,-), c'est-à-dire une prime d'émission de quatre mille neuf cent soixante Euro (EUR 4.960,-) par Nouvelle Action Ordinaire de Catégorie B et (ii) l'émission de trois cent trente (330) nouvelles actions ordinaires de catégorie E rachetables ayant une valeur nominale de quarante Euro (EUR 40,-) chacune (les «Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie E») et avec une prime d'émission totale d'un million six cent trente-six mille huit cents Euro (EUR 1.636.800,-), c'est-à-dire une prime d'émission de quatre mille neuf cent soixante Euro (EUR 4.960,-) par Nouvelle Action Ordinaire de Catégorie E.

5.- Sur ce, le Gérant Commandité reconnaît que le capital social de la Société nouvellement émis a été souscrit comme suit:

- cent quatre-vingts (180) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie E par Segol S.L., ayant son siège social à c/Mallorca 103 Baixos, 08029 Barcelone, Espagne, pour un montant total de sept mille deux cents Euro (EUR 7.200,-) et avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit cent quatre-vingt-douze mille huit cents Euro (EUR 892.800,-), à la date du 4 avril 2012;

- cent cinquante (150) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie E par Rosp Corunna Participaciones Empresariales S.L., ayant son siège social à Plaza Maria Pita, 17, 15001 A Coruña, Espagne, pour un montant total de six mille Euro (EUR 6.000,-) et avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept cent quarante-quatre mille Euro (EUR 744.000,-), à la date du 4 avril 2012; et

- cent quatre-vingts (180) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie B par Florentino S.L., ayant son siège social à Polígono Industrial Lalín 2000, 30-3436500-Lalín (Pontevedra), Espagne, pour un montant total de sept mille deux cents Euro (EUR 7.200,-) et avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total huit cent quatre-vingt-douze mille huit cents Euro (EUR 892.800,-), à la date du 4 avril 2012.

Toutes les cent quatre-vingts (180) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie B et les trois cent trente (330) Nouvelles Actions Ordinaires de Catégorie E ont été entièrement souscrites par les souscripteurs ci-dessus ainsi que le paiement de la prime d'émission, à la fois, le prix de souscription et la prime d'émission ont été payés en numéraire de sorte que la somme de deux millions cinq cent cinquante mille Euro (EUR 2.550.000,-) fut à la disposition de la Société.

5.- En conséquence de l'augmentation de capital social ci-dessus l'article 5.1 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à cent cinquante-cinq mille Euro (EUR 155.000,-) en:

(i) mille deux cents (1.200) actions ordinaires de catégorie B rachetables (les «Actions Ordinaires de Catégorie B») ayant une valeur nominale de quarante Euro (EUR 40,-) chacune, intégralement libérées à cent pour cent (100%) et détenues par les Commanditaires qui ne sont responsables qu'à hauteur de leur apport en capital;

(ii) deux mille deux cents (2.200) actions ordinaires de catégorie E rachetables (les «Actions Ordinaires de Catégorie E») ayant une valeur nominale de quarante Euro (EUR 40,-) chacune, intégralement libérées à cent pour cent (100%) et détenues par les Commanditaires qui ne sont responsables qu'à hauteur de leur apport en capital;

(ii) quatre cent soixante-quinze (475) actions de gérant commandité rachetables (les «Actions de Commandité») ayant une valeur nominale de quarante Euro (EUR 40,-) chacune, intégralement libérées à cent pour cent (100%) et détenues par le Gérant Commandité qui, en sa capacité d'associé tenu de manière illimitée, est responsable sans limite pour toutes les dettes de la Société qui ne peuvent être honorées par les actifs de la Société.»

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15899. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012160799/168.

(120213021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

#### **Messino SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.365.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth of November

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the Undersigned.

#### THERE APPEARS

Stichting Messino, a foundation (stichting) established under the laws of the Netherlands, having its registered office at Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, registered with the Amsterdam trade and companies register under number 33160097,

represented by Sara Lecomte, with professional address in L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich (the Proxyholder),

By virtue of a proxy given under private seal, after having been signed ne varietur the appearing party and the Undersigned notary, will be registered together with this minute.

The appearing person (the Sole Shareholder), represented as aforesaid, hereby declared and requested the notary to act:

I.- that Messino S.A., has its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, is registered with the Luxembourg Trade and Companies register under section B number 152.365, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, Civil Law Notary, on the twenty-sixth of March, two thousand and ten, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association number 1028 dated 17 May 2010 (the Company); the Articles of Association of which have never been amended;

II.- that the Sole Shareholder, duly represented as mentioned above, acquired all the shares of the Company, the share capital of which is amounting to thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), represented by three hundred and ten (310) shares having a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, fully paid up;

III.- that, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, Stichting Messino, represented as described above, declares explicitly to put the Company with immediate effect into voluntary liquidation (liquidation volontaire);

IV.- that the Sole Shareholder decides to appoint Alpha Satellite Television SA, a limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Greece with its registered office in Peania of Attica (40.2 km Attica Toll Road, SEA 1 Mesogeion, Peania, Attica), and registered with the register of the companies limited by shares retained by the Prefecture of Attica under number 35055/04/B/96/95(05) as liquidator ("liquidateur") of the Company (the Liquidator);

V.- that the Sole Shareholder decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time.

The Sole Shareholder also decides to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds ("boni de liquidation") to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law;

VI.- that the Sole Shareholder decides to grant a full discharge to the sole director and to the Statutory auditor (Commissaire aux Comptes) of the Company from further responsibilities in respect of the carrying out of their duties;

VII.- that acting in accordance with article 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the Sole Shareholder decides to subsequently hold the second and third General Meetings in connection with the liquidation process;

VIII.- that the Sole Shareholder acknowledges and approve the terms of the report of the Liquidator dated 30 November 2012 regarding the liquidation accounts of the Company for the period ending 30 November 2012.

The liquidation report and the liquidation accounts will remain attached to the present deed.

IX.- that the Sole Shareholder resolves to appoint as special auditor to the liquidation (Commissaire à la liquidation) C.A.S. Services S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the registration number B.68.168 (the Auditor to the Liquidation);

X.- that the Sole Shareholder acknowledges the report of the Auditor to the Liquidation, as Commissaire vérificateur, and hereby approves and adopts its conclusions, approves the liquidation accounts and grants full and complete discharge to the Liquidator and the Auditor to the Liquidation, premamed, for the performance of their duties as liquidator and Commissaire-vérificateur of the Company;

the report of the Commissaire-vérificateur will remain attached to the present deed;

XI.- that the Sole Shareholder, holds the third meeting and hereby declares (i) to close the liquidation of the Company and (ii) that Messino S.A. has ceased to exist;

XII.- that the shareholder's register and all the nominative and/or bearer shares have been cancelled;

XIII.- that the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the office of Citco C&T (Luxembourg) S.A. at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

XIV.- that any holder of the present deed is empowered to proceed with the registration and filing of the appropriate documentation.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

#### **Suit la traduction en française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le trente novembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU

Stichting Messino, une fondation (stichting) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Naritaweg 165, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 33160097,

Dûment représentée par Sara Lecomte, avec professionnelle au L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich (le Mandataire),

En vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée, laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparant et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être sounise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante (l'Actionnaire Unique), représentée tel qu'indiqué, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

I.- Messino S.A., ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés\_Luxembourg sous section B numéro 152.365, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 mars 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association numéro 1028 du 17 mai 2010 (la Société); ses statuts n'ont jamais été modifiés.

II.- l'Actionnaire Unique, représenté tel qu'indiqué s'est rendu propriétaire de toutes les actions de la société dont le capital social s'élève à trente-et-un mille euros (EUR 31,000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, intégralement libérées;

III.- en tant qu'Actionnaire Unique de la Société Stichting Messino, représenté tel qu'indiqué déclare explicitement mettre la société en liquidation volontaire avec effet immédiat;

IV.- l'Actionnaire Unique décide de nommer en tant que Liquidateur de la Société (le Liquidateur) Alpha Satellite Television SA, une Société Anonyme de droit grec ayant son siège social à Peania of Attica (40.2 km Attica Toll Road, SEA 1 Mesogeion, Peania, Attica), et immatriculée au Registre des Sociétés Anonymes de la Préfecture d'Attica sous le numéro 35055/04/B/96/95(05).

V.- l'Actionnaire Unique décide d'accorder au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que prévus par l'article 144 et suivants de la Loi du 10 août 1915 telle que modifiée (la Loi).

L'Actionnaire Unique confie au Liquidateur la mission de réaliser au mieux et considérant les circonstances, tout l'actif et apurer le passif de la société.

L'Actionnaire Unique décide que le Liquidateur disposera de tous les pouvoirs, y compris les pouvoirs stipulés à l'article 145 de la Loi, pour sous sa seule signature et sans limitation, engager la société en liquidation dans tous les actes et opérations, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le liquidateur pourra, s'il le juge nécessaire, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires afin d'effectuer des opérations spéciales et déterminées,

L'Actionnaire Unique décide de donner pouvoir au Liquidateur, au nom et pour le compte de la Société, pour signer, délivrer et remplir toutes les obligations ainsi que tous les contrats et documents qu'il jugera nécessaires à la bonne conduite de la liquidation de la Société et, décide de mettre tous les avoirs de la Société à son entière disposition.

L'Actionnaire Unique autorise le Liquidateur, selon son appréciation personnel, à verser toutes avances ou paiements en numéraire ou en nature en rapport avec la procédure de liquidation ("boni de liquidation") aux Actionnaires de la Société selon les dispositions de l'article 148 de la Loi;

VI.- l'Actionnaire Unique décide d'accorder décharge pleine et entière à l'administrateur unique et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date du présent acte;

VII.- conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de tenir immédiatement et successivement les deuxième et troisième Assemblées Générales de liquidation;

VIII.- l'Actionnaire Unique prend connaissance et approuve les termes du the rapport du liquidateur du 30 novembre 2012 concernant les comptes de liquidation de la Société pour la période se terminant au 30 novembre 2012.

Le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation resteront annexés au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement avec lui.

IX.- l'Actionnaire Unique décide de nommer en tant que Commissaire à la liquidation C.A.S. Services S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés\_Luxembourg sous le numéro B.68.168 (le Commissaire à la Liquidation);

X.- l'Actionnaire Unique prend connaissance des termes du rapport du Commissaire à la liquidation, et approuve et adopte ses conclusions, approuve les compte de liquidation et accorde décharge pleine et entière au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation, préqualifiés, pour l'exercice de leur mandat en tant que tels:

Le rapport du Commissaire à la Liquidation restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement avec lui;

XI.- l'Actionnaire Unique tient la troisième Assemblée Générale et déclare que (i) la liquidation est cloturée et que (ii) Messino S.A. a cessé d'exister;

XII.- le registre des actionnaires et toutes les actions et/ou tous les titres au porteur ont été annulés;

XIII.- les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société c/o Citco C&T (Luxembourg) S.A. au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

XIV.- Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 03 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57212. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2012160486/156.

(120211846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

**WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 108.483.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.483 and having a share capital of USD 25,000 (the Company), incorporated on 26 May 2005 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1124 of 31 October 2005 and whose articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time on 2 December 2008 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - number 3030 of 29 December 2008.

**THERE APPEARED:**

WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of USD 5,134,898,550 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 79018 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Marine Baillet, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Sole Shareholder, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on his name and on his behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at USD 25,000 (twenty-five thousand United States Dollars) represented by 250 (two hundred fifty) shares, having a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Amendment to the dates of the financial year of the Company;
3. Amendment to article 14 of the Articles in order to reflect the amendment under item (2) above; and
4. Miscellaneous.

III. that the Meeting takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend the dates of the financial year of the Company, as follows:

- 1) the financial year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of December rather than the 1<sup>st</sup> of January, and
- 2) the financial year of the Company shall close on the 30<sup>th</sup> of November of the next year.

The Meeting resolves that the financial year of the Company that started on the 1<sup>st</sup> of January 2012 shall close on the 30<sup>th</sup> of November 2012 rather than on the 31<sup>st</sup> of December 2012.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend and hereby amend article 14 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 December and ends on 30 November of the following year."

*Estimate of costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de WPP Luxembourg Gamma Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse in L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.483 et ayant un capital social de 25.000 USD (la Société), constituée le 26 mai 2005 selon un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 1124 du 31 octobre 2005 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 2 décembre 2008 selon un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations- N° 3030 du 29 décembre 2008.

**A COMPARU:**

WPP Luxembourg Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social de 5.134.898.550 USD et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B79018 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Marine Baillet, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant en son nom et pour son compte et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient la totalité du capital social de la Société s'élevant à 25.000 USD (vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;
3. Modification de l'article 14 des Statuts en vue de refléter la modification sous le point 2. ci-dessus; et
4. Divers.

III. qu'après délibération l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considère comme dûment convoqué et déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les dates de l'année sociale de la Société, comme suit:

- 1) l'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> décembre, au lieu du 1<sup>er</sup> janvier, et
- 2) l'année sociale de la Société se termine le 30 novembre de l'année suivante.

L'Assemblée décide que l'année sociale de la Société qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2012 se termine le 30 novembre 2012 au lieu du 31 décembre 2012.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 14 des Statuts en vue de refléter la seconde résolution ci-dessous, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante."

*Estimation des coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou pour lesquels elle est responsable, en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.300.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: M. BAILLET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57249. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012160740/127.

(120211888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2012.

**Dentsply EU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

**Capital social: EUR 235.770.254,40.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 73.350.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of November.

In front of Maître Francis Kessler, notary public with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg. Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Dentsply EU Holding S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 560A, Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73.350 (the "Company"), incorporated as a "société à responsabilité limitée" by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger on 17 December 1999 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 159 dated 21 February 2000 and lastly amended by a deed enacted by Maître Henri Beck on 20 April 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1361 dated 1 June 2012.

There appeared:

The shareholders of the Company, (i) Dentsply Holdings S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163253, holder of 61,065 (sixty-one thousand sixty-five) shares of the Company (ii) Dentsply CE S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 560A, Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, holder of 244,652 (two hundred forty-four thousand six hundred fifty-two) shares of the Company, and (iii) Dentsply Holding Company, a company incorporated under the laws of Delaware, registered with the Division of Corporation of Delaware under number 4067541, having its registered office at 11823, E. Slauson Avenue, Suite 48, Santa Fe Springs, California 90670, United States of America, holder of 755,349 (seven hundred fifty-five thousand three hundred forty-nine) shares of the Company (together the "Shareholders"), all of them duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk of the notary office of Maître Francis Kessler, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030, Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 26 November 2012.

The above-mentioned proxies, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the notary to record as follows:

I. - That the 1,061,066 (one million sixty-one thousand sixty-six) shares of the Company, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders state as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars with effect as from 1 January 2012;
3. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to carefully examine each document.

*Second resolution:*

It is resolved to change the functional currency in which the Company's share capital is expressed from Euro to United States Dollars, with effect as from 1 January 2012 using the EUR/USD exchange rate as of 1 January 2012, as published on the Reuters website, being 1.29305 (the "Conversion").

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Conversion described above having been fully carried out, it is resolved to amend article 6 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at 235,770,254.40 United States Dollars (USD two hundred thirty five million seven hundred seventy thousand two hundred fifty-four, forty cents), represented by one million sixty-one thousand sixty-six (1,061,066) ordinary shares without nominal value, all subscribed and fully paid-up."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its conversion of functional currency, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour de novembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «Dentsply EU Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 560A, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.350 (la «Société»), constituée en société à responsabilité limitée suivant un acte notarié de Maître Joseph Elvinger du 17 décembre 1999 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 159 en date du 21 février 2000 et modifié pour la dernière fois par acte notarié de Maître Henri Beck du 20 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1361 daté du 1<sup>er</sup> juin 2012.

Sont apparus:

Les associés de la Société, (i) Dentsply Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 163.253, détentrice de 61.065 (soixante et un mille soixante-cinq) parts sociales de la Société; (ii) Dentsply CE S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 560A, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, détentrice de 244.652 (deux cent quarante-quatre mille six cent cinquante-deux) parts sociales de la Société, et (iii) Dentsply Holding Company Inc., une société constituée selon les lois du Delaware, enregistrée auprès du «Division of Corporation of Delaware» sous le numéro 4067541, ayant son siège social au 11823, E. Slausen Avenue, Suite 48, Santa Fe Springs, California 90670, Etats-Unis d'Amérique, détentrice de 755.349 (sept cent cinquante-cinq mille trois cent quarante-neuf) parts sociales de la Société (ensemble les «Associés»), tous dûment représentés par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire de l'étude notariale de Maître Francis Kessler, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé en date du 26 novembre 2012.

Les procurations susmentionnées, après avoir été signées "ne varietur" par les parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les Associés représentés comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 1.061.066 (un million soixante et un mille soixante-six) parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les Associés ont été dûment informés par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro au Dollar Américain, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et acceptent en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé de changer la devise dans laquelle le capital social de la Société est exprimé de l'Euro au Dollar Américain avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012, en utilisant le taux de change EUR/USD à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2012, comme publié sur le site web Reuters, et correspondant à 1,29305 (la «Conversion»).

#### *Troisième résolution:*

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et la Conversion décrite ci-dessus ayant été totalement réalisée, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à deux cent trente-cinq millions sept cent soixante-dix mille deux cent cinquante-quatre Dollars Américains et quarante cents (235.770.254,40 Dollars Américains), représenté par un million

soixante et un mille soixante-six (1.061.066) parts sociales sans valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.»

#### Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec la conversion de la devise du capital social de la Société, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été fait et passé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaut.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15909. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012160951/143.

(120213027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

### **Nakina Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 173.268.

#### — STATUTES

In the year two thousand twelve, on the

Before Us, Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg).

#### THERE APPEARED:

Travis Investment SARL, a private limited liability company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152.281, here represented by Mrs. Francine HERMES, private employee, with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on November 14<sup>th</sup>, 2012.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles") which specify in its articles 7, 10, 11 et 14, the special rules applicable to a private limited liability company with a single shareholder.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name "Nakina Finance S.à r.l." (hereafter the "Company").

**Art. 3. Corporate objects.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Changes on capital.** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Managers.** The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

**Art. 13. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 14. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 15. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

**Art. 19. Liability of the managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 25. Dissolution - Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provision*

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31<sup>st</sup>, 2012.

*Subscription - Payment*

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 15<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

*Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following managers:
  - a) Mrs Virginia STRELEN, private employee, born on May 30<sup>th</sup>, 1977, at Bergisch Gladbach (Germany) with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, as manager A for an undetermined period; and
  - b) Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, lawyer, born on March 24<sup>th</sup>, 1975, at Barnap (Sweden), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, as manager B for an undetermined period.
- 2) The registered address of the company shall be fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le

Par-devant Nous Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Travis Investment SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281, ici représentée par Madame Francine HERMES, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 14 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Nakina Finance S.à r.l." (ci-après "La Société").

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, suite à une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital social.** Dans le respect des dispositions légales y relatives, le capital social peut être modifié à tout moment par (i) approbation de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 13. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 14. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 15. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins un gérant. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Ils sont simplement des agents autorisés et ne sont seulement responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 20 Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Les associés ne peuvent modifier la nationalité de la Société uniquement par vote unanime. Toute autre modification des Statuts de la Société ne peut être faite que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

*Souscription - Libération*

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

a) Madame Virginia STRELEN, employée privée, née le 30 mai 1977 à Bergisch Gladbach (Allemagne), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4<sup>ème</sup> étage, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe A pour une durée indéterminée; et

b) Madame Charlotte Lahaije - Hultman, employée privée, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4<sup>ème</sup> étage, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée.

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'Étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Francine HERMES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 28 novembre 2012. Relation: DIE/2012/14173. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 7 décembre 2012.

Référence de publication: 2012159752/387.

(120210887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2012.

---

**Menuiserie Jean Fellens Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 7.

R.C.S. Luxembourg B 173.318.

L'an deux mille douze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

A comparu:

Monsieur Jean FELLENS, menuisier, né le 10 octobre 1984 à Dudelange (matricule 1984 10 10 135), demeurant à L-9090 Warken, 76, rue de Welscheid;

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «Menuiserie Jean Fellens Sàrl».

**Art. 2.** La société a pour objet la menuiserie, l'ébénisterie, les pompes funèbres, l'achat et la vente de bois et son commerce, la pose de fenêtres, portes, de meubles préfabriqués ainsi que tout commerce se rapportant au bois.

D'une façon générale, la société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui seraient de nature à en favoriser la réalisation ou le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Wintrange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400,00 €) , représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre Euros (124,00 €) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites par le comparant prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

**Art. 10.** La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 13.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille douze.

**Art. 14.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société, communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 17.** En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

### Déclaration des comparants

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/ droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

### Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à 800,00 €.

### Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, s'est réuni en Assemblée Générale Extraordinaire et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9740 Boevange, maison 7;
- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean FELLENS, prénommé,

- La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

### Déclaration du notaire

Le notaire a attiré l'attention des parties sur le fait que l'exercice de l'activité sociale prémentionnée requiert le cas échéant l'autorisation préalable des autorités compétentes.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jean FELLENS, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 28 novembre 2012. Relation: DIE/2012/14205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur pd. (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 11 décembre 2012.

Référence de publication: 2012161153/99.

(120212907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

### **International Mobility S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 173.303.

### STATUTS

L'an deux mille douze, le quinze novembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Monsieur D'ELLENA Fabien, gérant de société, né le 27 juin 1974 à Nancy (France), demeurant à L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois,

- La société I.M. S.A., établie et ayant son siège à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B165.489,

ici représentée par Monsieur Patrice GRILLO, directeur commercial, demeurant à F-54420 Saulxures-les-Nancy, 23, rue des Sables, en vertu d'une procuration sous seing privés en date du 14 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "International Mobility S.A."

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Reckange-sur-Mess.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet le transport de marchandises par route nationales et internationales. La société pourra également effectuer la location de moyens de transports, ainsi que le commissionnement de transports. La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises Luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations pour son propre compte. En général la société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par les actionnaires ci-après comme suit:

1.- Fabien D'ELLENA, susdit, deux cent quarante-huit . . . . .	248
2.- La société I.M. S.A., susdite, soixante-deux . . . . .	62
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ huit cent trente cinq euros (EUR 835,-).

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le premier jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), d'administrateur-délégué à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur D'ELLENA Fabien, gérant de société, né le 27 juin 1974 à Nancy (France), demeurant à L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois,
- Monsieur GRILLO Patrice, demeurant 23 rue des Sables, F-54420 Saulxures-les-Nancy
- Monsieur SPITZER Didier demeurant 12 Boulevard du Président Wilson F-67000 Strasbourg.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé aux fonctions d'administrateur-délégué Monsieur D'ELLENA Fabien, gérant de société, né le 27 juin 1974 à Nancy (France), demeurant à L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois.

#### *Troisième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société IM SA, établie et ayant son siège à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B165.489,

#### *Quatrième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

#### *Cinquième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3980 Wickrange, 14, rue du Bois. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Sixième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D'ELLENA, GRILLO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2012. Relation: LAC/2012/54177 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012161072/127.

(120212593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

**Goldoni S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 125.740.

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GOLDONI S.A.», ayant son siège social au 15, rue Astrid L-1143 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 125.740, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C1031 du 1<sup>er</sup> juin 2007 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 mars 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C1205 du 17 mai 2008.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 14 heures sous la présidence de Madame Johanna SCHADECK, demeurant professionnellement à Luxembourg,

La présidente a nommé en tant que secrétaire et scrutateur Madame Nadia WEYRICH, demeurant professionnellement à Belvaux.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

2. Nomination de la société «LIAM HOLDING S.A.», ayant son siège social au 15, rue Astrid L-1143 Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 165.184, à la fonction de liquidateur.

3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.

4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société «LIAM HOLDING S.A.», ayant son siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 165.184.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

- Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

- Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaires des Actionnaires décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. SCHADECK, N. WEYRICH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16181. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2012161047/69.

(120212867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2012.

#### **LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 98.223.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 décembre 2012 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateur de:

Joseph WINANDY,

Ann STAELS,

COSAFIN S.A., représentée par Jacques BORDET

Ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de:

Pierre SCHILL

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

- / Signature

*Président / Administrateur*

Référence de publication: 2012165143/20.

(120217757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

#### **Quantum Leap, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.285.

*Extrait de la résolution prise par le Conseil de gérance de la Société en date du 19 décembre 2012*

Il résulte de la résolution prise par le Conseil de gérance de la Société en date du 19 décembre 2012 que le siège social de la Société est transféré au L-2449 Luxembourg, 25C Boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012166445/12.

(120219702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2012.